



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-SITE-2015/02

NXP Glasgow Development Site

Paris, le 10 novembre 2015

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



Avertissement

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le site dans les restrictions d'usage définies dans ce même rapport. Les résultats de cette évaluation de site peuvent ainsi être réutilisés par les développeurs de produits qui utilisent ce site dans le cycle de vie de leur produit. Dans tous les cas le rapport devra être utilisé conjointement avec la cible de sécurité du site.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

<i>Référence du rapport de certification</i> ANSSI-CC-SITE-2015/02
<i>Nom du site</i> NXP Glasgow Development Site
<i>Adresse du site</i> 151 West George Street, Glasgow G2 2JJ, Scotland, United Kingdom.
<i>Critères d'évaluation et version</i> Critères Communs version 3.1 révision 4
<i>Tâches génériques liées aux critères d'assurance ALC :</i> ALC_CMC.5 ALC_CMS.5 ALC_DVS.2 ALC_LCD.1 ALC_TAT.3
<i>Commanditaire</i> NXP Semiconductors 151 West George Street, Glasgow G2 2JJ, Scotland, United Kingdom.
<i>Centre d'évaluation</i> Serma Technologies 14 rue Galilée, CS 10055, 33615 Pessac Cedex, France

Préface

La certification

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les **rapports de certification**. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7).
- Les **certificats** délivrés par le Premier ministre attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

La certification de site constitue un sous-ensemble des travaux requis pour une certification de produit.

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.ssi.gouv.fr.

Table des matières

1. LE PROJET	6
1.1. PRESENTATION DU PROJET DE CERTIFICATION	6
1.1.1. <i>Identification du site</i>	6
1.1.2. <i>Étapes du cycle de vie</i>	6
1.1.3. <i>Périmètre de l'évaluation</i>	6
2. L'EVALUATION	7
2.1. REFERENTIELS D'EVALUATION	7
2.2. TRAVAUX D'EVALUATION	7
3. LA CERTIFICATION	8
3.1. CONCLUSION	8
3.2. RESTRICTIONS D'USAGE.....	8
ANNEXE 1. NIVEAU D'EVALUATION DU SITE.....	9
ANNEXE 2. REFERENCES DOCUMENTAIRES DU SITE EVALUE.....	10
ANNEXE 3. REFERENCES LIEES A LA CERTIFICATION	11

1. Le projet

1.1. Présentation du projet de certification

1.1.1. Identification du site

Les éléments constitutifs du site sont identifiés dans la liste de configuration [CONF].

Le site évalué est le suivant :

NXP GLASGOW DEVELOPMENT SITE
151 West George Street, Glasgow G2 2JJ,
Scotland, United Kingdom.

1.1.2. Étapes du cycle de vie

Le site de développement identifié au paragraphe 1.1.1 est un site de développement de microcircuits.

Les activités suivantes entrent dans le cadre de cette certification :

- développement de logiciel embarqué sur microcircuit sécurisé ;
- développement de logiciel et de test embarqué sur microcircuit ;
- design de microcircuit ;
- développement de logiciel et de tests dédié aux microcircuits.

1.1.3. Périmètre de l'évaluation

Conformément à la cible de sécurité du site [SST], le certificat porte sur le site identifié dans le chapitre 1.1.1 et couvre les activités listées dans le chapitre 1.1.2.

2. L'évaluation

2.1. Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1 révision 4** [CC], à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel CEM [CEM], à [SITE_CER], et en conformité avec [MSSR].

Les travaux d'évaluation ont été réalisés conformément à [NOTE 02].

2.2. Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation du site [RTE], remis à l'ANSSI le 4 novembre 2015, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation des classes ALC et AST sont à « **réussite** ».

3. La certification

3.1. Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le site « NXP Glasgow Development Site » soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [SST] pour les tâches génériques¹ des composants d'assurance ALC_CMC.5, ALC_CMS.5, ALC_DVS.2 ALC_LCD.1 et ALC_TAT.3.

Toutes les exigences de [MSSR] sont satisfaites.

Ce site, pour les composants d'assurance cités ci-dessus, est donc adapté pour les certifications de produits visant le niveau correspondant EAL 6. Ce niveau est classiquement requis pour les produits du domaine « microcircuits » pouvant faire l'objet d'une reconnaissance selon les accords [SOG-IS] et [CC RA].

3.2. Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le site spécifié au chapitre 1.1.1 du présent rapport de certification.

Les utilisateurs de ce site doivent analyser la cohérence de ce présent certificat avec les exigences de développement de leur produit et notamment s'assurer du respect des hypothèses, telles que spécifiées dans la cible de sécurité [SST].

¹ Des tâches génériques sont des tâches qui peuvent s'effectuer indépendamment d'un produit particulier tel qu'identifié dans [NOTE 17].

Annexe 1. Niveau d'évaluation du site

Le tableau ci-dessous liste les tâches d'évaluation requises pour une évaluation de site par niveau EAL conformément à [SITE_CER].

Classe	Famille	Composants par niveau d'assurance pour [SITE_CER]							Intitulé du composant
		EAL 1	EAL 2	EAL 3	EAL 4	EAL 5	EAL 6	EAL 7	
ALC Support au cycle de vie	ALC_CMC	1	2	3	4	4	5	5	Production support, acceptance procedures and automation
	ALC_CMS	1	2	3	4	5	5	5	Development tools CM coverage
	ALC_DEL		1	1	1	1	1	1	
	ALC_DVS			1	1	1	2	2	Sufficiency of security measures
	ALC_FLR								
	ALC_LCD			1	1	1	1	2	Developer defined life-cycle model
	ALC_TAT				1	2	3	3	Compliance with implementation standards
AST Evaluation de la cible de sécurité du site	AST_INT			1	1	1	1	1	SST introduction
	AST_CCL			1	1	1	1	1	Conformance claims
	AST_SPD			1	1	1	1	1	Security problem definition
	AST_OBJ			1	1	1	1	1	Security objectives
	AST_ECD			1	1	1	1	1	Extended components definition
	AST_REQ			1	1	1	1	1	Security assurance requirements
	AST_SSS			1	1	1	1	1	Site summary specification

Note : les cellules de couleur verte correspondent aux composants d'assurance génériques évalués dans le cadre de cette certification.

Annexe 2. Références documentaires du site évalué

[SST]	<p>Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Site Security Target NXP Glasgow » Version : 1.5 Référence : PV3-00167 Date : 03/11/2015 <p>Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Site Security Target Lite NXP Glasgow » Version : 01 Référence : PV3-00167a Date : 04/09/2015
[RTE]	<p>Rapport technique d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Site Certification Evaluation Technical Report » Version : 1.1 Référence : NXP_Site Certification_ETR_v1.1 Date : 04/11/2015
[CONF]	<p>Liste de configuration pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Configuration List » Version 1.1 Référence : PV4-10222 Date : 03/11/2015

Annexe 3. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[SITE/P/01]	Procédure ANSSI-CC-SITE-P-01 Certification de site, ANSSI.
[CC]	Common Criteria for Information Technology Security Evaluation : Part 1: Introduction and general model, September 2012, version 3.1, revision 4, ref CCMB-2012-09-001; Part 2: Security functional components, September 2012, version 3.1, revision 4, ref CCMB-2012-09-002; Part 3: Security assurance components, September 2012, version 3.1, revision 4, ref CCMB-2012-09-003.
[CEM]	Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology, September 2012, version 3.1, révision 4, ref CCMB-2012-09-004.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security, July 2, 2014.
[SOG-IS]	« Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 Janvier 2010, Management Committee.
[MSSR]	Joint Interpretation Library – « Minimum Site Security Requirements », version 1.1, Juillet 2013.
[SITE_CER]	« Site Certification », version 1.0, révision 1, Octobre 2007, référence CCDB-2007-11-001.
[NOTE02]	Note d'application – Visite de l'environnement de développement, Note 02, version 4, 5 janvier 2015, ANSSI.
[NOTE 17]	Note d'application – Réutilisation des composants d'assurance ALC , Note 17, version 1.0, 5 mai 2015, ANSSI.